



VIE MUNICIPALE

| | |
|---|------|
| Conseil Municipal | |
| 23 février 2017 | P. 4 |
| 29 mars 2017 | P. 4 |
| 26 avril 2017 | P. 4 |
| Élection Présidentielle | P. 5 |
| Élection Sénatoriale | P. 5 |
| Protection contre la foudre | P. 6 |
| Énergie : "Gazpar" le compteur communiquant gaz | P. 7 |

DOSSIER

| | |
|--------|------|
| Budget | P. 8 |
|--------|------|

ENVIRONNEMENT

| | |
|---|-------|
| La propreté urbaine est l'affaire de tous ! | P. 16 |
| Le brûlage | P. 16 |
| Chenilles processionnaires | P. 16 |

URBANISME

| | |
|--|-------|
| Carrière de Bajolet | P. 17 |
| Déclaration de projet pour la réalisation du futur gymnase à la voie Blanche | P. 17 |
| Parc du Château | P. 17 |

ÉDUCATION

| | |
|-------------------------------|-------|
| TAPS | P. 18 |
| Transport pour les collégiens | P. 18 |
| Carnaval | P. 18 |
| Sorties et animations | P. 18 |
| Caisse des Écoles | P. 18 |
| Multi-accueils | P. 18 |

VIE PRATIQUE

| | |
|---------------------------------|-------|
| Déploiement de la fibre optique | P. 19 |
| Nuisances | P. 19 |

COHÉSION SOCIALE

| | |
|---------------------------------|-------|
| Cabinet médical | P. 20 |
| Plan canicule | P. 21 |
| Opération Tranquillité Vacances | P. 21 |
| Habiter Mieux | P. 21 |

CULTURE

| | |
|--|-------|
| L'étoile de Martin | P. 22 |
| Fête de la peinture | P. 22 |
| Fête du Village | P. 22 |
| Le Colombier - Bibliothèque Municipale | P. 23 |

ASSOCIATIONS

| | |
|---|-------|
| A.D.Y.G | P. 24 |
| Les Foulées d'Angervilliers | P. 25 |
| Club Informatique d'Angervilliers - CIA | P. 25 |
| Comité Des Fêtes d'Angervilliers - CDF | P. 26 |
| L.A.C | P. 26 |
| Judo Club d'Angervilliers - JCA | P. 27 |
| Club des Séniors | P. 27 |

Mairie d'Angervilliers

Rue du Château - 91470 ANGERVILLIERS
Tél. 01 64 59 02 06
Mail : mairie@ville-angervilliers.fr
Site : www.ville-angervilliers.fr



N° Élu d'astreinte 06 87 55 99 31

A ne composer qu'en cas d'urgence tous les jours en dehors des heures d'ouverture téléphonique de la mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie

| | |
|------------|---------------|
| Lundi : | 16h00 - 19h00 |
| Mercredi : | 9h00 - 12h00 |
| Vendredi : | 14h00 - 16h00 |
| Samedi : | 9h00 - 12h00 |



Chère Angervilléroise, cher Angervillérois

Voici l'édition des @ctu's de l'été, qui se veut encore plus lisible...

Un zoom spécial budget vous permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre le fonctionnement de la commune, les choix financiers qui sont faits.

Malgré les baisses importantes de dotations de l'État depuis plusieurs années, la commune a préféré cette année encore de ne pas augmenter les taxes pour la 7^{ème} année consécutive.

Vous trouverez également l'avancement de nombreux projets communaux : maison médicale, parc du château, le projet du contournement de la commune... Un questionnaire concernant la « sécurisation » de la Grande Rue vous permettra de nous donner votre avis.

Nous vous rappelons que le bruit est interdit le dimanche et les jours fériés, que les haies ne doivent pas gêner la visibilité des panneaux réglementaires. Pour rappel également, il est interdit de stationner sur les trottoirs (code de la route), afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Un numéro d'astreinte est mis en place depuis octobre 2016, vous permettant de nous contacter en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : **06 87 55 99 31**.

Nous souhaitons la bienvenue à M. AYALA Sébastien, responsable du service technique.

La fin d'année scolaire étant riche d'événements : fête des écoles, fête du village le **1^{er} et 2 juillet**, nous espérons vous y rencontrer nombreux.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons un très bel été et vous donnons rendez-vous le **9 septembre** pour le forum des associations et le Brocsports organisé par la Caisse des Écoles.

Bien fidèlement

Dany BOYER

**Maire d'Angervilliers
Conseillère Départementale**

Les @ctu's
d'Angervilliers

Directeur de la Publication :

Dany BOYER

Comité de Rédaction :

Mickaël COLAS

Gérard GUYOT

Frédérique LAVAILL

Joëlle MICHEL

Véronique PAVIA

Cédric PONTET

Création et réalisation :

Erwan COUDRAIS

Éditeur :

Mairie d'Angervilliers

Crédits photos :

Mairie, ADYG, CDF, Foulées, JCA,

Club des Séniors

Impression :

Imprimé à la CCPL

N° ISSN :

2491-0708

CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2017

Le compte-rendu détaillé est consultable en Mairie ou sur le site internet

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2017

Celui-ci est adopté à l'unanimité - 14 voix.

2. Demande de subvention pour réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement d'un parcours sportif au bois de la Jousserie

Approuve à l'unanimité - 14 voix - le dossier, sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

3. Avis de la commune d'Angervilliers sur la modification statutaire de la Communauté

de Communes du Pays de Limours (CCPL)

Émet à l'unanimité - 14 voix - un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Pays de Limours.

4. Demande de subvention au CNDS pour les travaux d'aménagement d'un plateau de fitness non couvert au bois de la Jousserie

Approuve à l'unanimité - 15 voix - le dossier, sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre du plan Héritage 2024 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

5. Avis de la commune sur la demande de subvention présentée par la CCPL au titre du contrat de territoire concernant le projet

d'aménagement de l'éclairage public sur le terrain du stade et la création d'un escalier d'accès

Approuve à l'unanimité - 15 voix - la réalisation de l'opération d'aménagements suscités du terrain bas du stade par la CCPL, s'engage à transférer dans le champ de compétence communautaire l'opération retenue dans le cadre du contrat de territoire, approuve le montant proposé, atteste de la propriété communale du terrain d'assiette destiné à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat et autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2017

Le compte-rendu détaillé est consultable en Mairie ou sur le site internet

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 février 2017

Celui-ci est adopté à l'unanimité - 14 voix.

2. Approbation du Compte de Gestion 2016, Budget Principal

Approuve à l'unanimité- 14 voix- le Compte de Gestion. Le Compte de Gestion du Comptable communal, percepteur de Limours, n'appellant pas d'observation, ni de réserve et étant conforme au bilan de l'exercice 2016.

3. Adoption du Compte Administratif 2016, Budget Principal

Adopte à l'unanimité - 13 voix - le Compte Administratif de 2016 présenté en séance.

4. Affectation des résultats de 2016, Budget Principal

Approuve à l'unanimité - 14 voix- d'inscrire au budget primitif de 2017 en fonctionnement en recette au compte 002 la somme de 600 000 €, en investissement en dépense au compte 001 la somme de 479 710.58 € et en investissement en recette au compte 1068 la somme de 646 778.55 €.

5. Vote des taux des contributions directes

Approuve à l'unanimité- 14 voix - les taux des

contributions directes pour l'année 2017, Taxe d'habitation : 11.66 %, Taxe foncière bâti : 13.88 % et Taxe foncière non bâti : 64.52 %.

6. Vote des subventions communales aux associations, Budget 2017 - article 6574

Approuve à l'unanimité - 14 voix - l'attribution des montants présentés en séance.

7. Vote du Budget principal 2017

Approuve à l'unanimité - 14 voix - la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement faite en séance.

8. Approbation du Compte de Gestion 2016, Budget Assainissement

Approuve à l'unanimité- 14 voix- le Compte de Gestion. Le Compte de Gestion du Comptable communal, percepteur de Limours, n'appellant pas d'observation, ni de réserve et étant conforme au bilan de l'exercice 2016.

9. Adoption du Compte Administratif 2016, Budget Assainissement

Adopte à l'unanimité - 13 voix - le Compte Administratif de 2016 présenté en séance.

10. Affectation des résultats de 2016, Budget Principal

Approuve à l'unanimité - 14 voix- d'inscrire au budget primitif de l'Assainissement de 2017 en exploitation en recette au compte 002 la somme de 77 481.06 €, en investissement en recette au compte 001 la somme de 241 231.39 €.

11. Vote du budget primitif d'Assainissement 2017

Approuve à l'unanimité- 14 voix- la présentation des sections d'exploitation et d'investissement faite en séance.

12. Convention pour occupation domaniale - Installation & hébergement d'équipement de télélevé en hauteur du gaz - Autorisation de signature

Autorise - 9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions - Madame le Maire à signer cette dite convention selon les termes et à recouvrer la redevance pour occupation domaniale.

13. Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de la maison médicale suite à l'ouverture et l'analyse des plis du lundi 20 mars 2017

Autorise à l'unanimité - 14 voix - Mme le Maire à signer les documents afférents à ce marché public adapté.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 avril 2017

Le compte-rendu détaillé est consultable en Mairie ou sur le site internet

1. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2017

Celui-ci est adopté à l'unanimité - 14 voix.

2. Autorisation de contracter un emprunt

Autorise- 14 voix pour, 1 abstention- Madame le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec la Caisse d'Epargne Ile

de France et à signer le contrat de prêt.

3. Demande de subvention au titre de la DETR 2017

Approuve à l'unanimité - 15 voix - les travaux d'aménagements sur les deux terrains du stade à hauteur de 103 962.46 € HT

4. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire

Autorise- 14 voix pour, 1 abstention- Madame le Maire au versement de la subvention exceptionnelle de 159 € à la coopérative élémentaire.

ÉLECTIONS

Présidentielle

Le 23 avril dernier et le 7 mai, nous étions appelés aux urnes afin d'élire notre nouveau Président de la République.



Résultats à Angervilliers

| Résultats du 1er tour | Nombre de voix | % |
|--------------------------|----------------|-------|
| M. Nicolas DUPONT AIGNAN | 73 | 8.36 |
| Mme Marine LE PEN | 179 | 20.50 |
| M. Emmanuel MACRON | 231 | 26.46 |
| M. Benoît HAMON | 53 | 6.07 |
| Mme Nathalie ARTHAUD | 7 | 0.80 |
| M. Philippe POUTOU | 10 | 1.15 |
| M. Jacques CHEMINADE | 3 | 0.34 |
| M. Jean LASSALLE | 10 | 1.15 |
| M. Jean-Luc MÉLENCHON | 143 | 16.38 |
| M. François ASSELINEAU | 1 | 0.11 |
| M. François FILLON | 163 | 18.67 |

Source : Mairie

Résultats du second tour

Emmanuel
MACRON



471 **65,06 %**

Marine
LE PEN



253 **34,94 %**



Résultats nationaux

| Résultats du 1er tour | Nombre de voix | % |
|--------------------------|----------------|-------|
| M. Nicolas DUPONT AIGNAN | 1 695 186 | 4.70 |
| Mme Marine LE PEN | 7 679 493 | 21.30 |
| M. Emmanuel MACRON | 8 657 326 | 24.01 |
| M. Benoît HAMON | 2 291 565 | 6.36 |
| Mme Nathalie ARTHAUD | 232 428 | 0.64 |
| M. Philippe POUTOU | 394 582 | 1.09 |
| M. Jacques CHEMINADE | 65 598 | 0.18 |
| M. Jean LASSALLE | 435 365 | 1.21 |
| M. Jean-Luc MÉLENCHON | 7 060 885 | 19.58 |
| M. François ASSELINEAU | 332 588 | 0.92 |
| M. François FILLON | 7 213 797 | 20.01 |

Source : Ministère de l'Intérieur

Résultats du second tour

Emmanuel
MACRON



20 753 798 **66,10 %**

Marine
LE PEN



10 644 118 **33,90 %**

Sénatoriale

Les prochaines élections sénatoriales françaises auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Le vote des sénatoriales fait l'objet de règles électorales bien spécifiques. Tous les sénateurs ne seront pas renouvelés au cours des prochaines sénatoriales de septembre 2017, le Sénat étant renouvelé par moitié tous les 3 ans. Ces élections permettront d'élire seulement 170 sénateurs sur les 348 que compte le Sénat. Il s'agit de la série 1 regroupant les sénateurs des départements d'Ile-de-France, ceux des départements dont le nombre est compris entre 37 et 66, ceux de certains territoires d'Outre-Mer ainsi que 6 des 12 sénateurs représentant les français de l'étranger.

Les sénatoriales ont lieu tous les 3 ans. Les dernières avaient eu lieu le 28 septembre 2014. Elles avaient donné lieu à l'élection de 178 sénateurs de la série 2. Ces élus seront renouvelés en 2020, tandis que ceux élus en 2017 seront renouvelés en 2023. La durée du mandat d'un sénateur est donc de 6 ans.

Il y a 5 sénateurs en Essonne :

Michel BERSON, Claire-Lise CAMPION, Serge DASSAULT, Vincent DELAHAYE, Bernard VERA

Conditions de vote : les sénateurs ne sont pas directement élus par les électeurs, contrairement aux législatives. Il s'agit d'un **suffrage universel indirect**. Chaque sénateur est élu par un collège d'élus issus de la circonscription qu'il représentera. Ce collège de grands électeurs est composé de Députés, de conseillers régionaux élus dans le Département, de conseillers Départementaux et de délégués des conseils municipaux. Ces derniers seront désignés en juin 2017.

Le vote des sénatoriales fait l'objet de règles électorales bien spécifiques.

Protection contre la foudre

Remplacement du paratonnerre du clocher de l'église Saint-Etienne d'Angervilliers.

Dans le cadre de la mise en conformité du paratonnerre de l'église d'Angervilliers, la commune a procédé dans la semaine du 24 au 27 avril 2017 à son remplacement.



En effet, l'isolement électrique et l'état des conducteurs de descente n'étaient plus conformes. Par ailleurs, la pointe radioactive des anciens équipements n'est plus autorisée.

Dans son principe, le nouveau paratonnerre à dispositif d'amorçage crée, à l'approche de l'orage, un phénomène d'ionisation autour de sa pointe. Son fonctionnement est indépendant de toute source d'énergie extérieure. Cette ionisation artificielle, associée à l'effet de pointe, favorise l'attraction de l'arc de foudre augmentant ainsi le rayon de protection du paratonnerre. Son rayon d'action permet de protéger l'église, l'école et la mairie.

La transformation du coq a donc été nécessaire pour l'adaptation du nouveau paratonnerre, ainsi, les descentes puis les remontées successives de « l'animal solaire » se sont faites avec un cordiste.

Pour l'occasion, les enfants des écoles ont été invités à la descente et à la remonté du coq du clocher. En présence de plusieurs habitants, le père Rémond, assisté de personnes de la pastorale de Limours, a procédé à sa bénédiction.

Pour la circonstance, il nous a semblé intéressant d'écrire quelques mots sur la symbolique du coq à travers le temps. (sources diverses)

« Le coq de clocher représente le symbole de la France des villages où le clocher surmonté d'une girouette et d'un coq est un lieu de rassemblement comme l'illustrent, d'ailleurs, les expressions populaires « Vivre à l'ombre du clocher » ou encore « Querelles de clochers ».

Le coq est présent dans l'histoire de l'humanité toute entière et son origine pourrait se trouver dans la trahison de Saint Pierre, qui renia le Christ à trois fois « avant que le coq n'ait chanté ». On pourrait donc voir dans le coq du clocher une double symbolique, celle du coq chrétien, invitant dès l'aube les fidèles au rassemblement pour la prière, et celle du coq solaire car il chante ponctuellement à l'aurore. Chez les Grecs et les Romains, il figure à côté d'Apollon, dieu du soleil... on lui attribuait même la faculté de faire lever le soleil !

Au Moyen Age, plusieurs ordres de chevalerie ont pris pour emblème le



coq pour son courage et sa vigilance. L'ardeur de ce gallinacé et sa nature combative sont d'ailleurs à l'origine des combats de coqs, un rituel qui fut interdit par une Loi en 1963.

De tous les temps, le coq est considéré comme le symbole national des Français. Le fameux « coq gaulois » provient vraisemblablement d'une



confusion homonymique, le mot galus désignant à la fois les Gaulois et le coq, d'où l'attribution aux Gaulois le fait d'avoir choisi le coq comme emblème.

Sous Henri IV, le coq est choisi comme emblème du peuple français, tandis que la fleur de lys symbolise la royauté.

Sous l'Empire, il n'est pas chassé par l'aigle, les deux cohabitent bien qu'il soit tenu à distance par le gouvernement royal.

Sous la troisième République, il reprend sa vigueur patriotique en 1914/1918 en le représentant partout tenant tête à l'aigle germanique (monuments aux Morts) .

Lors du deuxième conflit mondial, sous l'occupation allemande, le coq a soutenu à sa manière la résistance française. Les anciens se souviennent sans doute de ce clin d'œil que fut le lancement du camembert « le coq hardi ». En 1944, le gouvernement provisoire émettra d'Alger, une série de huit timbres où le coq chante la libération de la France.

Enfin, les ardeurs guerrières de notre coq s'affrontent, aujourd'hui dans les espaces sportifs et sur les stades où les maillots bleus affichent fièrement les traits du glorieux volatile. »

Le coq est vraiment un personnage de l'histoire... et celui du clocher de l'église d'Angervilliers nous a permis d'en faire connaissance.

ÉNERGIE

"Gazpar" le compteur communicant gaz

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel lequel dessert 11 millions de clients. Dans le cadre de ses activités de comptage, GrDF a engagé depuis 2016 un projet de modernisation de son système de comptage par la mise en place d'un nouveau compteur qui permet le relevé à distance des consommations de gaz naturel (télérelevé) des particuliers et des professionnels. Le principe de cette application est décrit ci-dessous.

Compteurs Communicants Gaz

La solution technique

Gazpar, le compteur communicant gaz de GrDF, est relevé de façon **automatique et à distance quotidiennement**. Il transmet, deux fois par jour, les données de consommation de gaz de la veille, à un concentrateur installé en hauteur (sur un toit d'immeuble par exemple). Cette transmission se fait par radio, via la fréquence 169 MHz (proche de la radio FM)



GrDF Société Anonyme au capital de 1 822 103 100 euros - Siège social : 8 rue Croixblanc, 75009 Paris, RCS Paris 447 186 111

Chaque envoi entre le compteur et le concentrateur dure **moins d'une seconde**.

Le concentrateur peut recevoir, dans les zones très denses, les données émises par plus de 10 000 compteurs Gazpar. Il est équipé d'une ou plusieurs antennes. Environ **15 000 concentrateurs** seront mis en place pour couvrir les **9 500 communes** desservies en gaz par GrDF. Le concentrateur, équipé d'une carte SIM et d'un module GPRS identiques à ceux d'un téléphone portable, transmet ensuite les données reçues au Système d'Information nationaux de GrDF. Les données reçues au niveau national sont traitées quotidiennement par GrDF.

Ces **données sont cryptées** d'un bout à l'autre de la chaîne, pour en garantir la sécurité.

La durée de vie minimale du compteur est de **20 ans**.

Le **Projet Compteurs Communicants Gaz** a pour objet le **remplacement, d'ici 2022, des 11 millions de compteurs** actuellement relevés de manière semestrielle. Il s'agit avant tout d'un projet d'efficacité énergétique, au service des clients et de la collectivité, qui répond à trois objectifs :

- améliorer la **satisfaction des clients** grâce au relevé à distance automatique et quotidien des données de consommation gaz,
- développer la **maîtrise de l'énergie** par la mise à disposition plus fréquente des données de consommation,
- **optimiser la gestion des réseaux** et améliorer la **performance du distributeur**, par une meilleure connaissance des quantités de gaz consommées.

L'intérêt de ce compteur, pour le particulier, est d'avoir une connaissance plus fréquente de sa consommation de gaz. D'après les informations données par GrDF, l'impact du coût des compteurs pour le client devrait être de l'ordre de 0,3% sur la facture finale soit 2 à 3 € par an. Le principe de transmission par radio de ces nouveaux compteurs est à l'origine de champs électromagnétiques dans l'environnement qui ont fait l'objet d'un rapport d'étude par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) en 2016. Nous rapportons

dans les @ctu's les conclusions de l'ANSES :

« les mesures de puissance d'émission ont montré que pour une même distance, le champ électrique maximal émis par les compteurs et les concentrateurs est plus faible que celui d'un téléphone mobile GSM. »

« l'exposition créée par le concentrateur est comparable à celle créée par un téléphone mobile, mais l'usage n'est pas le même. En effet, le téléphone est proche voire en contact avec le corps, introduisant une exposition plus importante que pour les concentrateurs pour

lesquels l'antenne est intégrée à une armoire industrielle. »

Pour la commune, le concentrateur équipé d'une antenne d'une hauteur d'environ 1 mètre serait installé dans le clocher de l'église, point dominant du village.

Le changement des compteurs, pour la commune d'Angervilliers, n'est pas prévu pour cette année, nous vous en informerons dès qu'il sera programmé (au plus tard 2022).

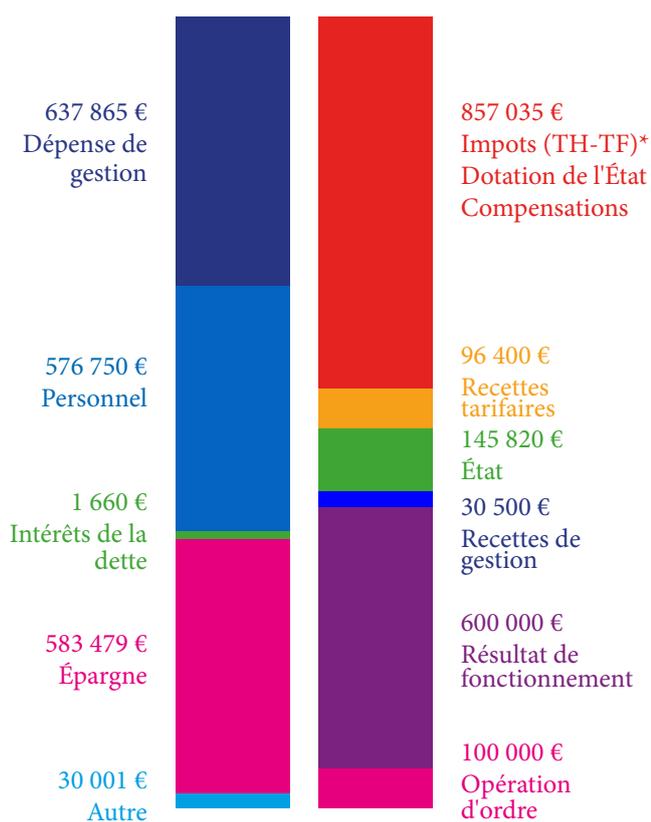
DOSSIER : BUDGET 2017

Le vote du budget communal montre un acte politique fort qui définit la feuille de route des actions menées par la municipalité. Le budget 2017 permet de poursuivre les économies tout en maintenant une réelle dynamique d'investissement. Nous l'avons voulu ambitieux, maîtrisé sans augmenter la pression fiscale sur les Angervillérois, malgré une baisse significative des dotations de l'État.

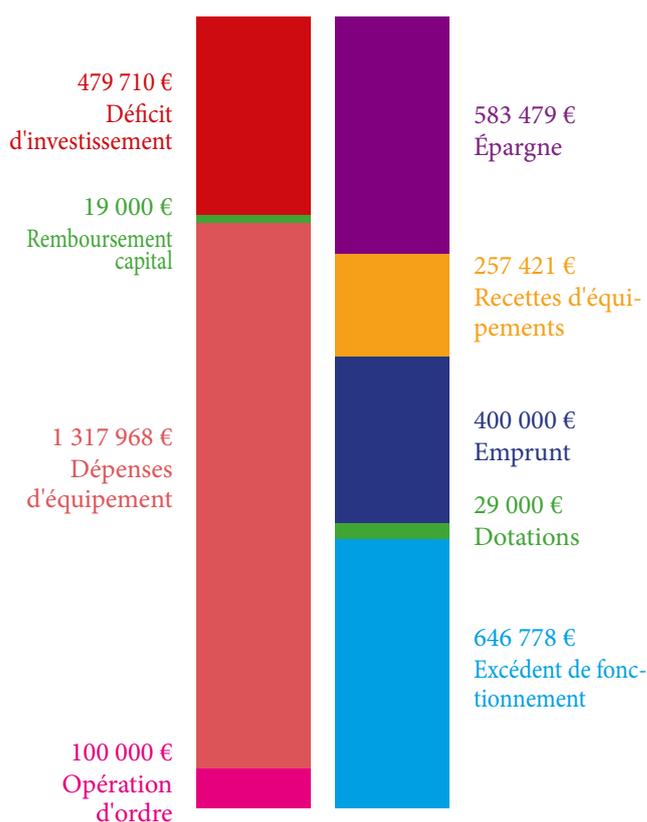
Fonctionnement : 1 829 755 €

Investissement : 1 916 678 €

Dépenses Recettes



Dépenses Recettes



La section de fonctionnement recense toutes les opérations courantes de la collectivité.

En dépenses, il s'agit des dépenses de gestion courante (eau, électricité, prestations de services...), des frais de personnel, des intérêts de la dette...

En recettes, il s'agit de recettes courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, recettes tarifaires...

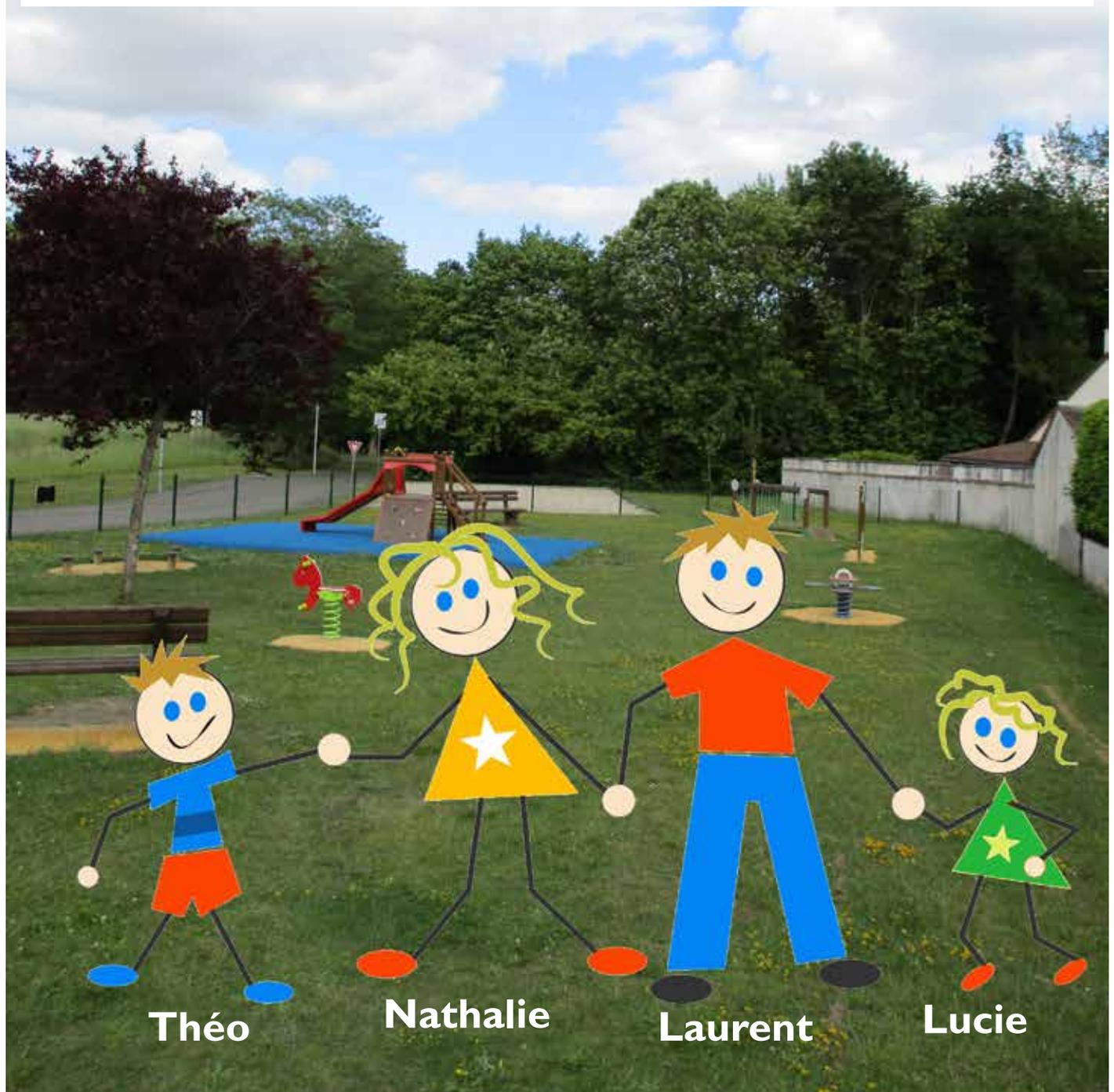
La section d'investissement recense l'ensemble des flux financiers relatifs à l'entretien durable du patrimoine municipal, la construction de nouveaux équipements et le remboursement du capital de la dette.

* TH : Taxe d'Habitation
TF : Taxe Foncière

Budget 2017 : *une famille au quotidien*

Les élus ont voté le budget de la commune le mercredi 29 mars dernier. Il concerne tous les moments de la vie quotidienne des Angervilliersois.

À travers le quotidien de Nathalie, Laurent, Lucie et Théo, découvrez les services portés par les budgets de la commune d'Angervilliers.



AVANT DE SE RENDRE À SON TRAVAIL, NATHALIE AMÈNE SES ENFANTS À L'ÉCOLE.



51 enfants fréquentent l'école maternelle et 128 enfants l'école élémentaire. L'investissement 2017 pour les bâtiments scolaires s'élève à 60 000 € et pour les équipements à 10 000 €. La commune verse une subvention à la Caisse des Écoles de 11 450 €.

CE MIDI, LES ENFANTS DÉJEUNERONT À LA CANTINE.



140 repas sont servis au restaurant scolaire chaque midi. La commune prend en charge l'intégralité du coût des fluides et du personnel. Coût du prestataire - Yvelines Restauration - pour 2016 : 53 332 €. Le coût d'un repas avec l'introduction d'un élément Bio est de 2,50 €. (Prix inchangés depuis 2010).

7H30, ELLE LES CONFIE À LA GARDERIE DU MATIN.



Recettes de l'accueil périscolaire pour l'année 2016 : 35 643 €.

MARDI MIDI, THÉO PARTICIPE À UNE ACTIVITÉ PROPOSÉE DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.



Temps d'Activités Périscolaires les lundi, mardi et vendredi de 12h à 14h gratuit pour les familles. Coût pour la collectivité des TAP (sans les coûts de bâtiments) : 10 097,12 €.

18H30, NATHALIE SE REND À LA SALLE POLYVALENTE. ELLE EMPRUNTE DES TROTTOIRS ENTRETENUS ET ÉCLAIRÉS PAR LA COMMUNE.



Fonctionnement éclairage public 2016 : 63 833 € (nous reviendrons vers vous dans les @ctu's d'octobre pour les détails des économies réalisées sur l'éclairage). Entretien éclairage public (changements d'ampoules, réparations éventuelles...) : 11 196 €.

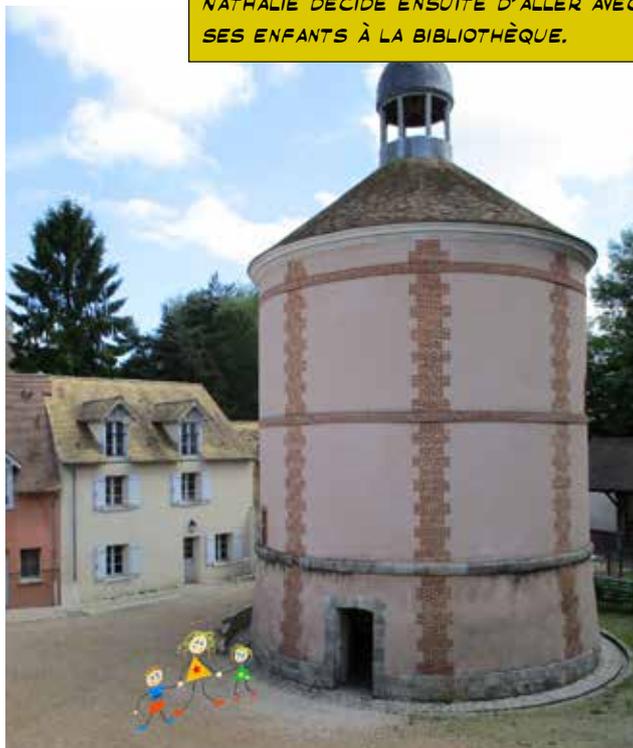
18H45, ELLE REJOINT CORINNE, UNE AMIE À LA SALLE POLYVALENTE POUR LEUR COURS DE DANSE.



Subventions 2017 à 9 associations communales : 15 200 €. Elle sera allouée sur présentation d'un dossier de demande. (Répartition par association en fin du dossier budget p.13).

La commune met à disposition gratuitement à l'ensemble des associations, des locaux et du matériel pour les aider dans leur fonctionnement.

NATHALIE DÉCIDE ENSUITE D'ALLER AVEC SES ENFANTS À LA BIBLIOTHÈQUE.



Budget alloué chaque année pour l'achat de nouveaux livres : 1 000€.
1 839 livres empruntés en 2016.

ELLE FAIT ATTENTION CAR LA CHAUSSÉE EST EN TRAVAUX.



Travaux voirie 2017 : 596 579 € (aménagement de la Grande rue, aménagement de la rue de Bonnelles, aménagement de la Fosse aux Mariniers...).

EN SORTANT, ELLE S'ARRÊTE POUR ADMIRER LES ESPACES VERTS.



Budget fleurissement et plantation d'arbres et d'arbustes : 3 000 €. Pour l'entretien, l'investissement pour 2017 s'élève à 23 000 € (tondeuse autoportée, broyeur...).

JEUDI, NATHALIE ET LAURENT SOUHAITENT CONSTRUIRE UN DEUXIÈME GARAGE. ILS CONSULTENT LE PLU POUR VOIR SI LE RÈGLEMENT LES Y AUTORISE.

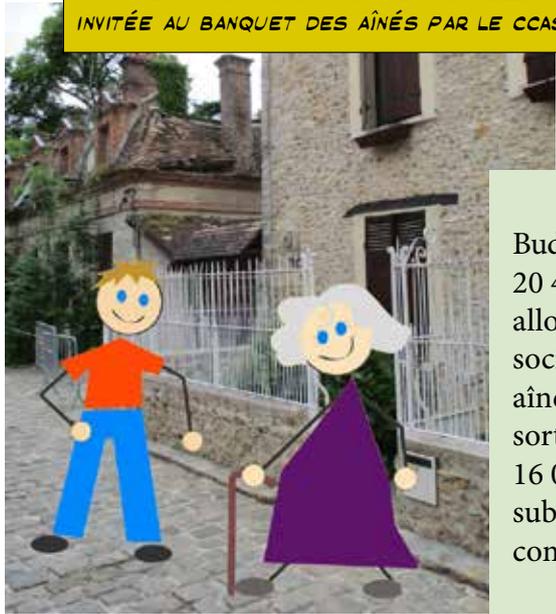


Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), mobilier urbain, aire de jeux, entretien espaces verts : 100 440 €.

LAURENT VA CHERCHER LE COURRIER ET DÉCOUVRE LES NOUVELLES @CTU'S.



VENDREDI, IL DISCUTE AVEC SA VOISINE QUI SE RÉJOUIT DE SA JOURNÉE DE SAMEDI DERNIER. ELLE A ÉTÉ INVITÉE AU BANQUET DES AÎNÉS PAR LE CCAS.



Budget CCAS : 20 427,47 € alloués pour l'aide sociale et pour les aînés (banquet, sortie...), dont 16 000 € de subvention communale

SAMEDI, EN ALLANT SE BALADER, ILS PASSENT DEVANT LA STATION D'ÉPURATION.



Budget assainissement 2017 : 406 712,45 € dont 165 481,06 € en fonctionnement et 241 231,39 € en investissement.

Les principaux investissements 2017

- Aménagement du stade de foot : éclairage, accès au terrain du bas, main courante du terrain d'honneur, filet pare-ballon...
- Aménagement du bois de la Jousserie : installation d'un parcours sportif
- Achat matériel technique et véhicule : tondeuse autoportée, bétonnière, broyeur, voiture service technique, divers matériels...
- Installation de voirie : aménagement de la Grande rue, aménagement de la route de Bonnelles, aménagement de la Fosse aux Mariniers...
- Aménagement du cabinet médical
- Divers mobiliers (tables pour la salle polyvalente, ordinateurs et VPI pour les écoles...)

Subventions communales aux associations

Voici les subventions attribuées pour les Associations de la Commune, à savoir :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| ADYG | 3 200 € |
| AS Angervilliers football | 5 800 € |
| B.O.A..... | 300 € |
| Club des seniors..... | 300 € |
| Judo club d'Angervilliers..... | 3 800 € |
| L.A.C..... | 300 € |
| Les Foulées d'Angervilliers | 800 € |
| Comité des Fêtes..... | 500 € |
| Triple A | 200 € |



PÊLE -



Soirée Tartiflette
C.D.F



Carnaval
Mairie - Caisse des Écoles



Le vide grenier
Mairie - C.D.F



MÊLE



▲ *La chasse aux oeufs*
C.D.F



▲ *La bourse aux vêtements et aux jouets*
C.D.F



▲ *Sortie de printemps*
C.C.A.S



▲ ▲ *Les sorties sportives et touristiques*
Les Foulées



▼ *Compétition de Saclay*
Judo Club



▲ *Pâques*
Le Club des Séniors

CARRIÈRE DE BAJOLET

Depuis fin 2016 nous travaillons avec la société ECT et la commune de Forges-les-Bains à un projet de phase 2 du comblement de la carrière de Bajolet.

Les grands principes du projet actuel se retrouveront dans cette phase 2 avec une surface agricole plus importante, des zones humides et des chapelets de mares. Une potentielle remise en eau du canal de la Jousserie est envisagée, il y aura également des espaces boisés et de promenade. A l'issue de cette phase 2, une voirie de contournement de type "départementale" sera construite sur le site, elle permettra de relier l'Alouetterie à la zone de Machery sans passer par le centre d'Angervilliers.

Dans le cadre de ce projet de phase 2 nous travaillons en lien avec le Département, les associations environnementales, et



le Parc Naturel Régional. La commune de Forges-les-Bains a également repris contact avec la SNCF grâce à l'appui de la sous-préfecture, pour trouver une solution pérenne au problème du talus du TGV. Une réunion publique, à destination des habitants de Forges-les-Bains et d'Angervilliers se tiendra courant septembre.

DÉCLARATION DE PROJET : RÉALISATION DU FUTUR GYMNASE À LA VOIE BLANCHE

Le cabinet SIAM a été mandaté pour l'élaboration du dossier administratif et pour assister la collectivité pour mener à terme la procédure administrative.

Courant juin, ce dossier sera présenté aux Personnes Publiques Associées (Associations, Département, Région, État...) pour avis.

L'enquête publique avec une réunion d'information aux habitants est envisagée à l'automne.



PARC DU CHÂTEAU

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un projet d'un propriétaire privé. Il travaille en collaboration avec la mairie.

Pour la zone sud, les négociations sont en cours entre le propriétaire et des constructeurs pour engager les travaux. Depuis la dernière parution des @ctu's de printemps, les discussions se poursuivent et en particulier sur l'aménagement et la réhabilitation du bâtiment des Écuries qui reste un « point dur ». Prochainement, une nouvelle présentation du projet d'aménagement de ce secteur est prévue entre le propriétaire, la mairie, la Préfecture et l'Architecte des Bâtiments de France.

DÉCHETS VERTS : LE BRÛLAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !

Au-delà des possibles troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

L'entretien du jardin des particuliers génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.



Ne brûler plus vos déchets verts, valorisez-les !

- Le compostage domestique :** Tontes de pelouses et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes, pour se transformer en amendement de qualité de vos plantes. Si vous n'en avez pas encore, vous pouvez acheter un composteur au SICTOM (35€ pour 400L et 40€ pour 600L).
- Le broyage et le paillage :** Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.
- La déchetterie :** Vous pouvez y déposer vos déchets verts : Ils seront valorisés. Vous en avez trois à proximité : Bonnelles, Briis-sous-Forges et Dourdan.

Source : Ademe

Selon l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et des déchets verts est strictement interdit. Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de 450 euros. (art. 131-13 du code pénal).

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Installation de nids à prédateurs (mésange, passereau, etc.)



L'installation de nids à prédateurs est une solution respectueuse de la biodiversité pour lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires.

Nous vous encourageons à la mettre en place dans vos jardins pour améliorer la lutte contre ces nuisibles.

L'éradication est l'affaire de tous, un papillon femelle pouvant s'éloigner de 3 km de son point d'envol.

Un arrêté municipal prescrivant l'élimination des chenilles processionnaires aux propriétaires ou locataires relevant leur présence est en cours d'élaboration.

Voir Les Minutes N°7 - Mars 2016.

TAPS



Pour la période mai – juin :

École élémentaire

Un nouvel atelier est proposé aux enfants par l'école de musique de Pecqueuse: découverte d'instruments de musique : clarinette, violon, piano, guitare, trompette, trombone, flûte selon les âges.

Reprise de l'atelier créatif et poursuite des jeux éducatifs, collectifs et de la ludothèque.

École maternelle

Poursuite de la découverte de l'anglais et de l'atelier « lire et faire lire ».

TRANSPORT POUR LES COLLÉGIENS

Afin de se rendre au collège, que ce soit celui de Dourdan ou Limours, il existe des lignes de bus.



Si votre enfant rentre au collège en septembre, les informations pour l'inscrire vous seront transmises avant la fin du mois de juin par le biais de son carnet de correspondance s'il est en classe de CM2. Pour les autres collégiens/lycéens, s'ils n'ont pas déjà reçu leur carte, les dossiers seront à retirer en mairie.

CARNAVAL

Merci aux enfants et au personnel de la garderie de l'école élémentaire, Alexandra et Judith, pour la réalisation des décorations du char et du bonhomme carnaval.



SORTIES ET ANIMATIONS

Élémentaire

Le **11 mai dernier** les élèves de CM2 se sont rendus à Dourdan pour la traditionnelle visite du collège. Une occasion pour eux de découvrir leur futur établissement et les services associés.

Le **2 juin**, la classe de CM2 s'est rendue à la représentation théâtrale des collégiens au Centre Culturel de Dourdan.

Les CE2 et CM1 ont découvert ou redécouvert le Château de Versailles le **6 juin**.

Le **23 juin**, c'est l'aboutissement du projet "Théâtre" des CM2. Ils se produiront devant les élèves de maternelle, de l'élémentaire et les parents. On leur souhaite bonne chance !

30 juin : fête de l'école avec spectacle musical des élèves suivi d'un buffet.

Pour la sortie de fin d'année, les CE2 et CM1 visiteront Chartres le **4 juillet**.

Maternelle

Le projet "Ferme" des maternelles les conduira une nouvelle fois à la Ferme du Bel-Air à Villiers le Bâcle le **20 juin**.

Samedi 24 juin, la kermesse de l'école prendra ses quartiers. Un spectacle des enfants ouvrira celle-ci.

Enfin pour terminer l'année, les maternelles iront à Thoiry le **3 juillet**.

Les enseignantes vous informeront des modalités.

CAISSE DES ÉCOLES

Vu le succès remporté l'an dernier, la boum des enfants aura lieu le **17 juin**.



MULTI-ACCUEILS

La communauté de communes gère 2 multi-accueils destinés aux enfants des 14 communes de la CCPL.



Vous devez déposer votre dossier de demande d'inscription (voir le site de la commune) ou à la Mairie. Les dossiers sont présentés courant mai, lors de la commission d'attribution intercommunale. Vous serez avertis par les élus de la commune si votre dossier n'a pas été retenu ; et nous vous inviterons à contacter le RAM, Mme Sylvie TANARI qui gère notre secteur. 01 64 90 65 67 ou site CCPL.

En cas de réponse positive, un courrier vous est adressé, vous invitant à contacter la responsable de la structure, et à visiter le lieu qui accueillera votre enfant.

TECHNOLOGIE



Déploiement de la fibre optique

La signature officielle du marché de conception-réalisation, le mercredi 10 mai 2017 constitue le premier acte du déploiement du réseau d'initiative publique départemental.

Réduire la fracture numérique

Le projet d'Essonne Numérique, réunissant le Conseil départemental de l'Essonne et sept Établissements publics de coopération intercommunale, consiste à déployer un réseau 100% fibre optique sur 124 communes essonniennes pour un total d'environ 120000 prises, soit autant de foyers.

72 communes, pour la grande majorité nord-essonniennes, sont desservies par la fibre optique via les opérateurs privés et les réseaux d'initiatives publiques. Mais il n'est pas envisageable de laisser les autres communes pâtir de la fracture numérique. Aussi, le Département engage depuis 2016 une démarche de grande ampleur.

Ce déploiement a pour objectif premier de compléter la couverture afin d'avoir une politique de l'aménagement numérique homogène sur l'ensemble du

département, et de couvrir en très haut débit 100% du territoire d'ici fin 2020. Ce réseau est subventionné par l'État, la Région Île-de-France, le Département et les sept EPCI concernés.

L'agenda du déploiement

Dans un premier temps, le Conseil départemental a fait le choix d'améliorer les lignes les plus déficitaires en ADSL. Ainsi, 27 sites de montée en débit représentant environ 12000 foyers, accèdent désormais à internet dans de meilleures conditions. Cet investissement d'un coût de 4,5 millions d'euros est une première étape structurante avant l'arrivée de la fibre.

Les premiers travaux effectifs de déploiement de la fibre optique débiteront mi 2018 et devraient se terminer fin 2020. L'exploitation et la commercialisation du réseau seront confiées à un délégataire de service public qui sera

connu à la fin 2017. L'accès au très haut débit s'effectuera de manière progressive au rythme du déploiement. Il sera ainsi possible de souscrire à une offre commerciale d'un fournisseur d'accès présent sur le réseau dès le deuxième semestre 2018.

Le projet consiste à déployer un réseau 100 % fibre d'ici 2020.

Pour donner à chacun les mêmes possibilités de communiquer, de se soigner, de travailler, le Département de l'Essonne a fait du déploiement de la fibre une priorité. Car l'Essonne est le territoire de tous les possibles, cette démarche, porteuse d'espoir et de nouvelles fonctionnalités, s'inscrit en plein dans la démarche Essonne, Terre d'avenirs.

NUISANCES

Les beaux jours arrivent...

Les repas en extérieur et les ballades vont pouvoir reprendre. Pour permettre à chacun d'en profiter, il faut se rappeler quelques règles.

RAPPEL :

La tonte le dimanche et les jours fériés entraîne des nuisances sonores susceptibles de nuire à la tranquillité et aux repos de vos voisins. L'arrêté municipal du 22 mars 2016 vous interdit donc de produire des nuisances sonores durant les dimanches et les jours fériés.

Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires. Afin de garantir la sécurité et la commodité du passage, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L.2212-4 et L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).

NOUVELLE ENSEIGNE



activité économique

Nous souhaitons la bienvenue à Mme LEGOFF qui démarre son activité d'onglerie à Angervilliers.

« Révélez votre éclat grâce à une manucure gel soignée, le vernis semi-permanent décliné dans une large palette de couleurs, de jolis pieds soulignés par une french délicate...

Vous découvrirez également un large choix de bijoux et accessoires à petits prix, pour vous faire plaisir ou pour offrir ! »

Contact : 06.82.20.74.53
www.a-nails.fr
contact@a-nails.fr
[facebook.com/a-nails.fr](https://www.facebook.com/a-nails.fr)



Ouvert du Lundi au Samedi uniquement sur RDV.

CABINET MÉDICAL

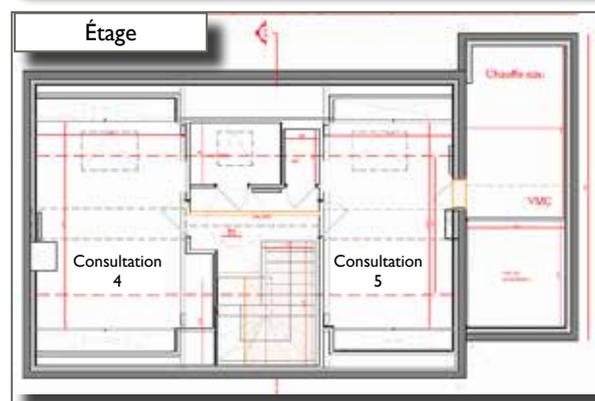
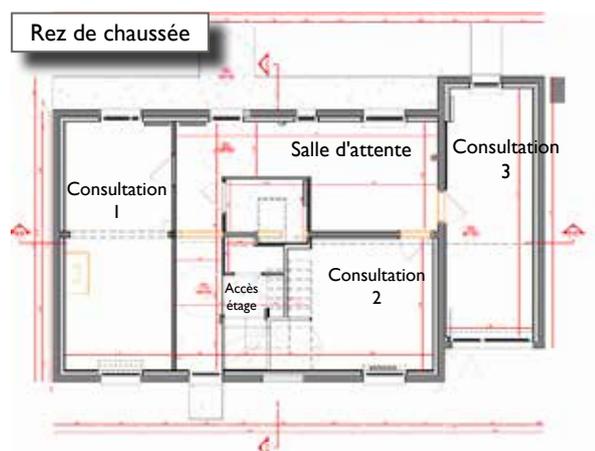
Rénovation du cabinet médical

La rénovation et la mise aux normes de l'ancien cabinet du docteur TRIAUD (voir bulletin municipal 2016) est dans sa phase active, les travaux ont commencé mi-mai. L'appel d'offres, effectué courant mars, a permis à la commission de la CAO à partir des critères d'appréciation coût et qualité technique de retenir l'entreprise SEBR, celle-ci est implantée à Saint-Arnoult en

Yvelines.

Le montant de l'offre pour les travaux est de 224 650 € HT auquel s'ajoute les honoraires de l'architecte et la maîtrise d'œuvre (18 000 € HT), la mission SPS assurée par Elyfec (3 127 € HT) et le contrôle technique par le Bureau Véritas (5 390 € HT).

Le plan de masse ainsi que les plans de la distribution des divers locaux intérieurs du rez-de-chaussée et de l'étage sont présentés ci-après.



La programmation des travaux prévoit, pour la fin juillet, l'achèvement du gros-œuvre et la pose des menuiseries extérieures ; l'ensemble de l'aménagement avec sa réception devrait être terminé pour la fin de l'année, au mois de novembre 2017.

Pour augmenter les chances de trouver un praticien, en plus des annonces déposées dans les facultés de médecine, dans les hôpitaux et sur les sites spécialisés, la mairie va s'adresser à un cabinet de recrutement.

Les deux cabinets de l'étage accueilleront des professions paramédicales. Nous avons déjà reçu plusieurs demandes.

Pendant la durée des travaux, le cabinet des infirmières est transféré dans la salle des Associations, en face, au n° 3 rue de Bonnelles.

CONTRAT TERRITORIAL

Le contrat territorial a été signé le 22 mars 2017 entre la Mairie et le Département, en présence de François DUROVRAY, Président et Michel BOURNAT, Vice Président du Département.

Le montant de ce contrat s'élève à 129 500 €. Il permet le financement, en partie, de l'aménagement du cabinet médical.



PLAN CANICULE



L'été arrive

avec la possibilité de très fortes chaleurs. N'oubliez pas de vous inscrire sur le Registre Canicule.

En cas de très fortes températures pendant plusieurs jours, cette inscription vous permettra d'être visité ou contacté par téléphone. Nous pourrions ainsi savoir si vous êtes en bonne santé et si vous avez besoin d'une aide.

Vous pouvez vous inscrire en renseignant le coupon joint aux présentes @ctu's ou en téléphonant à la mairie.

SÉCURITÉ

Opération Tranquillité Vacances



Comme chaque été, la Gendarmerie organise des rondes dans votre quartier pendant votre période de vacances.

Le questionnaire à remplir pour cette opération est téléchargeable sur notre site ou disponible en Mairie.

HABITER MIEUX

Une aide de l'État

pour un logement économe et écologique



Renseigner vous, un aide financière de l'État peut vous être accordée pour vos travaux de rénovation énergétique. Explications.

"Habiter mieux" est un programme de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) dont l'objectif est de lutter contre la précarité énergétique. Ce dispositif vous aide à réaliser des travaux de rénovation thermique pour vous chauffer convenablement et diminuer vos factures d'énergie. Il peut s'agir d'isoler votre logement au niveau des murs, combles, fenêtres ou encore d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude.

Le programme se traduit par le versement de financements de l'ANAH, de l'État et de certaines collectivités ainsi que l'accompagnement d'un professionnel à chaque étape de votre projet.

La précarité énergétique concerne aujourd'hui 900 000 ménages en Île de France (soit plus de 2 millions de Franciliens). Pour répondre à cet enjeu, le gouvernement a souhaité rehausser le volume des aides disponibles en 2017. Depuis 5 ans, 13 000 ménages modestes ont pu bénéficier du programme qui a permis un gain énergétique moyen de 40 % par logement.

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- À travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
<http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>
www.meteo.fr ou 32 50

Quelles conditions pour être éligible ?

- Être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 %
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds ANAH (Tableau ci-dessous)

| Nombre de personnes composant le ménage | Ménages aux ressources très modeste (€) | Ménages aux ressources modeste (€) |
|---|---|------------------------------------|
| 1 | 19 803 | 24 107 |
| 2 | 29 066 | 35 382 |
| 3 | 34 906 | 42 495 |
| 4 | 40 758 | 49 620 |
| 5 | 46 630 | 56 765 |
| Par personne supplémentaire | + 5 860 | + 7 136 |

Renseignements au 0 808 800 700 (numéro gratuit) ou sur www.habitermieux.fr

L'ÉTOILE DE MARTIN

Le départ de la marche en Hurepoix a eu lieu le dimanche 14 mai à 9h00 du square Jacques Merle.

Les organisateurs ont transmis très tardivement les documents pour diffuser largement.

Nous nous en excusons.

Pour plus d'infos sur l'association :

www.letoiiledemartin.org

<http://lesamisdantoine.free.fr>



FÊTE DE LA PEINTURE

A vos pinceaux !

La fête de la peinture revient à Angervilliers en 2017.



Cette année, **c'est le 10 septembre** que la fête de la peinture fait escale à Angervilliers. Artistes débutants ou confirmés venez créer au fil de la journée, un dessin ou une peinture. Cette création aura pour thème le patrimoine architectural, paysager ou immatériel de la commune. En fin de journée, les œuvres sont exposées et participent au concours doté de nombreuses récompenses. La participation est gratuite.

FÊTE DU VILLAGE

1^{er} et 2 juillet

La fête du village organisée par la Mairie et le CDF se déroulera cette année le week-end du 1^{er} & 2 juillet.



SAMEDI 1^{er} : Salle polyvalente

18h30: Apéro musical avec le groupe SWAG

20h: Repas (entrée, poulet curry, fromage, dessert) **sur réservation**
Buvette (boissons, sandwiches...)

Démonstration des majorettes des Granges-le-Roi

21h Bal - 22h30 Majorettes, Retraite aux flambeaux

23h grand feu d'artifice
Reprise du bal

DIMANCHE 2 de 11h-18h: Place des Copains d'Abord

- Structures gonflables, Jeux de kermesse, barbecue, buvette...
- Baptême en Harley Davidson invitation des **Lucky Brothers**
- Tournoi de pétanque à la mêlée 5€ par personne (Inscription 11h)

Enfants sous la responsabilité de leurs parents



Renseignements au 07 82 59 83 61 - mail: cdfangervilliers91470@gmail.com

Le programme complet de cette manifestation vous sera communiqué dans les prochains jours par le CDF. Alors surveillez bien vos boîtes aux lettres pour le flyer ou les panneaux d'affichages communaux.

BIBLIOTHÈQUE



Le Colombier

Bientôt les grandes vacances et il est temps de faire un plein de livres nouveaux ou anciens pour décompresser dehors sur une chaise longue ou sur la plage.

Comme vous le savez, la Bibliothèque Municipale « Le Colombier » vous propose tout un panel de livres, CD et DVD à ses heures d'ouverture :

Mercredi de 15h30 à 18h00

Samedi de 10h00 à 12h30

Pour info :

Dernier jour d'ouverture

le samedi 8 juillet 2017

(Fermeture pendant les vacances scolaires et les jours fériés)



Un identifiant et un mot de passe vous seront attribués lors de votre inscription. Ils vous permettront de consulter, en ligne chez vous, le catalogue et aussi faire des réservations sur le site : bibli.ville-angervilliers.fr

Le samedi 25 mars dernier nous avons organisé à la bibliothèque, un atelier « kamishibai » de 15h à 17h. Celui-ci était animé par Karima du Collectif AAA. Nous avons fait 2 séances de 2 contes chacune avec un goûter (offert par la mairie) à chaque séance (ci-joint en encadré le petit mot de notre conteuse Karima Ducrot qui vous explique ce qu'est le Kamishibai).

Etant donné le succès des contes kamishibai de Karima, nous avons le plaisir de renouveler nos séances le **samedi 17 juin** prochain de 15h à 17h.

En attendant de vous voir, l'équipe de la Bibliothèque Municipale « **Le Colombier** » d'Angervilliers vous souhaite de très bonnes vacances avec beaucoup de repos.

Raconter aux tout-petits, est une préoccupation pour tous les professionnels de la petite enfance et à toutes celles et ceux que la question intéresse.

Au quotidien, pour rendre l'accès plus facile aux contes, étant moi-même Éducatrice de jeunes enfants, je partage des temps calmes avec les tout-petits en crèche en lisant des contes.

Lire à l'aide d'un livre à un groupe d'enfants pose un problème de manipulation.

Le livre reste un outil privilégié pour une lecture individualisée.

Alors comment lire le texte tout en montrant les images ?

Pour capter un moment d'attention d'un collectif d'enfants, le kamishibai est plus adapté.

Le kamishibai un nouveau support d'expression ludique associé à d'autres outils tels que le son et la lumière.

Qu'est-ce qu'un Kamishibai ?

Kamishibai veut dire « théâtre de papier ».

Une technique de contage japonaise, basée sur des images qui défilent dans un butai (castelet en bois).

Celui-ci, se popularise en crèche et dans les bibliothèques et médiathèques... d'où mon souhait d'en faire profiter les enfants de mon village.

Ce samedi 24 mars, j'ai eu le plaisir de conter, dans notre Bibliothèque, deux contes :

- « Le doudou tombé du ciel », une très belle histoire pleine de couleurs, que les enfants en crèche aiment énormément. Une histoire écrite par Laura Bitaud et illustrée par Frédérique Pillot.

- Un beau conte de Charles Perrault : « Le chat Botté »

Nous avons organisé 2 séances et un goûter à chacune d'entre elles, pris dans la cour de la mairie avec, pour tout arranger, un beau soleil au rendez-vous.

D'autres contes seront à l'affiche de la bibliothèque, et, pour ne pas rater l'information, rendez-vous sur le site de la mairie et le site facebook de mon association « Collectif Associatif pour l'Amélioration d'Angervilliers »

Karima DUCROT

A.D.Y.G

Dernier trimestre de la saison et bientôt les grandes vacances.

Voici les manifestations et animations proposées durant cette période :

1) STAGE DE HATHA YOGA

Un dimanche par mois, est organisé par l'association un stage de Hatha Yoga animé par Anne et Adeline à la salle de la Grange de 10h à 12h.

2) STAGE DE ZUMBA

Le samedi 13 mai de 15h00 à 16h30 un stage de zumba s'est déroulé à la salle polyvalente. Celui-ci était animé par nos professeurs Hélène et Maud dans une ambiance conviviale. Afin de se remettre de cet effort, l'association Adyg a offert un petit goûter.

Le montant de ce stage : 10 € pour les adhérents et 15 € pour les non-adhérents.

3) SORTIE SPECTACLE BREAK DANCE INTERNATIONAL « POWER MOVE SERIE 2017 »

Le dimanche 21 mai après-midi, l'association a organisé une sortie au Centre Culturel de Dourdan pour un spectacle de Break Dance international « Power Move Series 2017 ».

Cette sortie était organisée pour les enfants adhérents en priorité mais les adhérents adultes et les non-adhérents pouvaient s'inscrire.

Le montant de cette manifestation : 10 € pour les adhérents de l'association et 20 € pour les non-adhérents (enfants et adultes).



4) SPECTACLE DE DANSE ADYG

Le samedi 24 juin c'est le spectacle de danse Adyg à « La Scène » à Limours. Nos 115 danseurs des sections Contemporaine, Moderne Jazz et Break dance vous proposeront un spectacle sur le thème des films à succès.

Il y aura 2 séances : 16h et 20h30. Le montant des séances est de 6 € chacune. Les enfants de moins de 3 ans sont interdits dans la salle pour raison de sécurité.

Les réservations des places commenceront le 29 mai avant et après les cours, le lundi, jeudi et vendredi.

En ce qui concerne nos activités, vous pouvez dès le mois de juin, faire un essai aux activités choisies. Pour cela, il suffit de nous contacter à l'adresse mail ci-dessous et nous vous enverrons la plaquette des cours.

Nous clôturons cette saison en vous remerciant de votre fidélité au sein de nos activités tout au long de cette période et nous nous retrouverons le samedi 9 septembre 2017 au Forum des Associations.

En attendant, nous vous souhaitons de très bonnes vacances, reposantes et vivifiantes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :



Françoise LEDUC - 01 60 81 21 12

francoise.leduc1@sfr.fr

Anne LE MASLE - 01 64 59 10 81



LES FOULÉES D'ANGERVILLIERS

Notre planning Foulées reste chargé avant la trêve estivale.

Un bon nombre d'adhérents se sont inscrits au W-E Rando-VTT des 10 et 11 juin en Normandie, avec transport en car. Nous irons découvrir en rando pédestre ou en VTT les alentours des plages du débarquement. Nous serons hébergés à Ver sur Mer (14).

Une sortie Run & Bike est prévue en remplacement de notre entraînement hebdomadaire du samedi matin le samedi 17 juin

Notre sortie familiale, réunissant les adhérents avec leur famille, aura lieu, si le temps le permet, le 25 juin à AUFFARGIS. Petite randonnée pédestre ou VTT le matin, après-midi détente et ludique.

La nouvelle saison sportive débutera par notre rando gourmande « QUI MARCHE, DINE », qui aura lieu le 23 septembre et se terminera par un repas chaud pour régaler les papilles de chacun. Cette manifestation est ouverte à toutes et tous.

Nous espérons vous retrouver nombreux lors du forum des associations qui se tiendra le samedi 9 septembre 2017 à la salle polyvalente d'ANGERVILLIERS.

Et remercions tous nos fidèles adhérents pour leur participation constante à nos activités.

Très bel été à toutes et tous et bonnes vacances.

Si l'une de nos activités vous tente, n'hésitez pas à contacter :

Josiane FRECHE : jo.freche@gmail.com

Nadine FILLION : nadrofillion91@hotmail.com



CLUB INFORMATIQUE D'ANGERVILLIERS

Que vous soyez débutant ou confirmé le club informatique vous accueille dans le sérieux et la convivialité.



Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

- **Philippe HERGOTT :**
01 64 95 76 44

- **Michel BOUREAU :**
01 64 59 19 60



COMITÉ DES FÊTES D'ANGERVILLIERS



Nous remercions toutes les personnes présentes à nos manifestations.

Lors de notre repas annuel (soirée tartiflette) du 25 février, qui s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse, les convives ont élu le roi du CDF.

Grâce à l'investissement de tous nos bénévoles, la bourse s'est élargie aux communes alentour (dépôt, vente).

Le 15 avril nous avons organisé gracieusement (comme les années précédentes) une chasse aux œufs pour tous les enfants de la commune (de 1 à 12 ans).

Nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations (fête du village, etc...)

Week-end Fête du village 1 et 2 juillet

Samedi soir

Repas dansant • Feu d'artifice

Dimanche à partir de 11h

Structures gonflables • Pétanque • Barbecue

L.A.C

En avril, la comédie musicale « Les Choristes » aux Folies Bergère a rencontré un vif succès auprès des adhérents du LAC ; nous étions une trentaine à revivre, pour la plupart, l'histoire du film.



Prochaine sortie, le LAC vous propose :

- le dimanche 24 septembre 2017, «Les vendanges en Champagne» ; pour cette journée, les inscriptions sont à faire dès maintenant.

Nous vous donnons rendez-vous au Forum, le samedi 9 septembre 2017 à la salle polyvalente d'Angervilliers, pour découvrir nos nouvelles sorties 2017-2018.

Le Bureau du LAC vous souhaite de profiter pleinement de cette période estivale.



Bonnes vacances à toutes et à tous.

Pour toute réservation, appelez :

Colette COTTIN : 01 64 59 16 51
ou 06 87 35 04 75

lesmesanges.cottin@orange.fr

Térésa THEBAULT : 06 74 47 66 73
Guy MICHEL : 01 64 59 16 85



JUDO CLUB D'ANGERVILLIERS

L'assemblée générale du JCA s'est déroulée le mercredi 1^{er} mars 2017 en présence de Mme PORRETTA (conseillère municipale) de la commission Sport Culture et Associations.

Mme Pottier, Présidente,
M. Vandemeulebroucke, Trésorier,
Mme Fournier, Secrétaire et
M. Laignel Secrétaire Adjoint
poursuivent leur mission jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Cette saison sportive est marquée par un calendrier bien rempli.

Nos jeunes judokas ont déjà participé et obtenu de belles performances aux compétitions amicales de Dourdan, Limours, Saclay et Etampes.

Nous les attendons nombreux sur les tatamis le 21 mai 2017 à Angervilliers à l'occasion du tournoi sportif organisé par notre club.

Rendez-vous également pour la suite des compétitions officielles (cf. calendrier officiel sur le site de la ligue de judo de l'Essonne).



La cérémonie de remise des ceintures aura lieu dans la matinée du dimanche 2 juillet 2017 dans la salle polyvalente, puis le club offrira la possibilité aux judokas de participer à la fête du village (jeux et structures gonflables).

Nous comptons sur vous lors de ces différents événements, que ce soit pour participer aux compétitions, pour encourager nos judokas, pour assister à la remise des ceintures ou pour nous aider dans l'organisation de la compétition.

Le bureau du JCA

Pour tout renseignement :

Corinne POTTIER 06.80.88.05.70

jca.angerv@gmail.com

<http://judoclubangervilliers.blogspot.fr>



CLUB DES SÉNIORS

Notre association a vécu une année pleine d'ambition et a pu mener à bien de nouvelles actions, réaliser certains des projets envisagés.

Tels que :

Journée Biogloobe, explication de la magnétothérapie suivie d'un repas et d'un cadeau à chacun des participants.

Plantes offertes : Pâques, 1^{er} mai.

Tenue d'un stand sur la brocante le 22 avril 2017. Vente des travaux manuels créés par les adhérents(es).

Jeux.

A prévoir pour le reste de l'année :

- Sortie cinéma
- Sortie restaurant
- Visite d'un parc
- Visite de la bergerie de Rambouillet



Don pour nos activités : si vous avez de la laine, du tissu, du coton, du bourrage, des aiguilles à tricoter, des crochets, de la peinture, nous sommes preneurs. Le club est ouvert tous les mardis après-midi de 14h à 18h.

Club des Séniors d'Angervilliers

Si vous avez des idées ou des suggestions sur les actions à mener des projets futurs que nous pourrions envisager au sein de notre association, nous sommes à votre disposition pour en discuter.

Venez nous rejoindre si cette aventure vous intéresse, des échanges d'expériences intergénérationnelles.

Nous vous attendons nombreux pour le forum des associations.

Présidente Mme Térésa THEBAULT
clubseniors91@orange.fr

| JOUR | HORAIRES | MANIFESTATIONS | ORGANISATEUR | LIEU |
|------------------|-------------|---|-------------------|-------------------------------|
| JUIN | | | | |
| samedi 17 | 15h & 16h | Atelier Kamishibai : " Le Chat Botté " | Bibliothèque | Bibliothèque |
| dimanche 11 | 8h00-20h00 | Élections Législatives : 1 ^{er} tour | Mairie | Salle Polyvalente |
| dimanche 18 | 8h00-20h00 | Élections Législatives : 2 ^e tour | Mairie | Salle Polyvalente |
| samedi 24 | 16h & 20h30 | Spectacle de l'ADYG | ADYG | La Scène - Limours |
| JUILLET | | | | |
| samedi 1 | | Fête du Village | Mairie/CDF | Cour du Colombier |
| dimanche 2 | | Fête du Village | Mairie/CDF | Place des Copains d'abord |
| dimanche 2 | | Remise des ceintures | JCA | Salle Polyvalente |
| vendredi 6 | | Vacances d'été (après la classe) | | |
| SEPTEMBRE | | | | |
| samedi 2 | | Réouverture de la bibliothèque | Bibliothèque | Le Colombier |
| lundi 4 | | Rentrée scolaire | | Écoles |
| samedi 9 | 14h30-17h00 | Forum des Associations | Mairie | Salle Polyvalente |
| samedi 9 | 14h30-17h00 | Brocsport | Caisse des Écoles | Cour du Colombier |
| dimanche 10 | 8h00-18h00 | Fête de la Peinture | | Salle Polyvalente |
| dimanche 17 | | Fête du Patrimoine | Mairie | Salle Polyvalente |
| dimanche 24 | | "Vendanges en Champagne" | LAC | Le Mesnil ^s / Oger |

Numéros d'urgence

| | |
|---|-----------------------|
| ÉLU ASTREINTE TECHNIQUE* | 06 87 55 99 31 |
| ASTREINTE Régie de l'Eau | 06 45 54 34 79 |
| SAMU | 15 |
| GENDARMERIE | 17 |
| POMPIERS | 18 |
| N° de SECOURS unique EUROPÉEN | 112 |
| MAISON MÉDICALE DE GARDE—Orsay | 01 69 13 91 91 |
| PHARMACIE DE GARDE : Coordonnées affichées à notre pharmacie ou au | |
| Commissariat d'Arpajon | 01 69 26 19 70 |
| SOS Médecins | 01 69 25 91 91 |

*7j/7, en dehors des horaires d'accueil téléphonique de la mairie : animaux errants, inondations, feux, accidents de la route, catastrophes naturelles



Les services administratifs
de la Mairie seront
exceptionnellement fermés
les samedis :
15 juillet, 22 juillet,
29 juillet
5 août, 12 août